



FINANCIERE DE L'ECHIQUEIER

# AFRICA PICKING FUND

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>10</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>14</b>
<i>bilan</i> .....	15
<i>actif</i> .....	15
<i>passif</i> .....	16
<i>hors-bilan</i> .....	17
<i>compte de résultat</i> .....	18
<i>annexes</i> .....	19
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	19
<i>évolution actif net</i> .....	22
<i>compléments d'information</i> .....	23
<b>inventaire</b> .....	<b>30</b>

<b>Commercialisateur</b>	OBAFRICA AM Twin Center, Angle Bds Zerktouni et El Massira Casablanca - 20100, Maroc.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Conseiller</b>	OBAFRICA AM Twin Center, Angle Bds Zerktouni et El Massira Casablanca - 20100, Maroc.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions internationales.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

## Objectif de gestion

AFRICA PICKING FUND est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone Afrique.

## Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du fonds. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (MSEIAZUN), dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI de référence, converti en euro ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Calculé par MSCI, cet indice est pondéré par la capitalisation boursière et prend en compte la performance des différentes bourses des marchés africains, en dehors de l'Afrique du Sud.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions africaines ou sur des actions internationales dont l'activité est majoritairement exposée à l'économie africaine. AFRICA PICKING FUND est exposé tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs et n'a défini a priori aucune contrainte sectorielle. Il privilégie cependant à long terme les secteurs portés par la croissance de l'économie africaine et l'enrichissement des populations locales.

La gestion d'AFRICA PICKING FUND s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur au moins les trois critères suivants :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité et la transparence de sa structure financière,
- les perspectives de croissance de son métier.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

L'équipe de gestion intègre par ailleurs à son analyse des critères macroéconomiques en lien avec les spécificités des pays d'Afrique. La stabilité politique, les variations de change des devises locales et un environnement des affaires prévisible sont autant de critères qui vont influencer l'allocation d'actifs. Les gérants peuvent s'appuyer pour ce faire sur l'expertise d'institutions spécialisées qui publient des analyses générales sur de nombreux pays africains.

AFRICA PICKING FUND est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions internationales avec un biais sur les actions africaines.

AFRICA PICKING FUND peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires.

AFRICA PICKING FUND peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et à des opérations de couverture du risque de change.

Il est précisé que le fonds pourra être exposé à hauteur de 100% à des devises hors euro.

### Les actifs (hors dérivés)

#### Les actions :

AFRICA PICKING FUND est en permanence exposé aux risques actions à 60% à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées principalement dans les pays africains. Le FCP pourra également être exposé aux risques actions à travers des investissements sur des marchés d'actions internationales présentant un lien avec les marchés des pays africains.

La sélection rigoureuse des valeurs ne répond à aucun objectif d'allocations sectorielles et ne prévoit pas de répartition entre petites, moyennes et grandes capitalisations.

Les actions sont achetées majoritairement en devises locales.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 40 %, le fonds peut initialement investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de la société de gestion ainsi que sur les notations proposées par les agences.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, matérialisée le cas échéant par une modification de sa notation par les agences, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **Investissement en parts d'autres Organismes de Placement Collectifs**

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

### **Les instruments dérivés**

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir, de manière exceptionnelle, sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et contre le risque de change.
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles internationales.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres... dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **Dépôts**

Néant.

### **Emprunts d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaires**

Néant.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

#### **Risque de perte en capital : Oui**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions : Oui**

AFRICA PICKING FUND est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés africains, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque Emergents : Oui**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents, notamment en Afrique, qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places

internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

**Risque de liquidité:** Oui

Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de change :** Oui

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence des parts. En cas de baisse d'une devise par rapport la devise de référence des parts, la valeur liquidative pourra baisser. Ce risque est accru par le fait que le gérant privilégiera l'acquisition de titres émis en devises locales.

**Risque de gestion discrétionnaire :** Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'AFRICA PICKING FUND ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

**Risque de taux :** Oui

AFRICA PICKING FUND est exposé à hauteur de 40 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

**Risque de crédit :** Oui

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

**Souscripteurs concernés :**

- Part A : tous souscripteurs

**Profil type de l'investisseur :**

Le Fonds s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier, notamment en Afrique.

AFRICA PICKING FUND peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

AFRICA PICKING FUND peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER ou des sociétés liées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans AFRICA PICKING FUND dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal**

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le fonds propose une part de capitalisation, il est recommandé à chaque porteur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les porteurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ([www.fin-echiquier.fr](http://www.fin-echiquier.fr)). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.obafrica.com](http://www.obafrica.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date de création du Fonds : 7 novembre 2014.*

# rapport d'activité

Au cours du mois de décembre, votre fonds a initié une position en PSG GROUP, une holding sud-africaine dont nous avons été actionnaires par le passé.

Le cours de bourse du groupe a souffert du scandale liée aux irrégularités comptables du groupe STEINHOFF, propriétaire entre autres de Conforama en France et de Mattress Firm aux Etats Unis. Pour rassurer les investisseurs, l'équipe dirigeante de STEINHOFF a annoncé la cession de ses participations. Parmi elles, figure 24% de PSG GROUP. Sur les plus hauts du mois de décembre, l'action du holding sud-africain a perdu 20%. L'occasion pour nous de bâtir une position que nous avons vocation à porter sur le long terme compte tenue de la qualité du groupe.

La holding est en effet actionnaires de plusieurs fleurons de l'économie sud-africaine parmi lesquelles figurent CAPITEC GROUP dans le secteur bancaire et CURRO HOLDINGS dans le secteur de l'éducation.

En plus d'une équipe dirigeante de grande qualité, PSG GROUP offre une valorisation attractive avec une décote de 15% sur la somme des parties (contre une décote historique de 5/6%) et un multiple de 20 x les résultats 2019e contre une moyenne historique de 26x. PSG GROUP représente aujourd'hui 1,5% de l'actif investi. Une position que nous renforcerons de manière opportuniste dans les semaines à venir.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

## Renseignements règlementaires

Votre OPCVM n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

## Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

## Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

## Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

## Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
<b>Total</b>	<b>13 797</b>	<b>6 422</b>	<b>2 065</b>

\* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion

## Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

# rapport du commissaire aux comptes

FCP  
AFRICA PICKING  
FUND

Exercice clos le 31  
décembre 2018

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP AFRICA PICKING FUND,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AFRICA PICKING FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

FCP  
AFRICA PICKING  
FUND

Exercice clos le 31  
décembre 2018

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

**FCP  
AFRICA PICKING  
FUND**

*Exercice clos le 31  
décembre 2018*

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP  
AFRICA PICKING  
FUND**

*Exercice clos le 31  
décembre 2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, le 10 avril 2019*

Le commissaire aux comptes

Mazars :

\_\_\_\_\_  
Gilles DUNAND-ROUX

**comptes**  
**annuels**

# BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 931 199,07</b>	<b>6 769 870,82</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	4 931 199,07	6 769 870,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>686 268,43</b>	<b>1 241 182,53</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	686 268,43	1 241 182,53
<b>Comptes financiers</b>	<b>335 836,82</b>	<b>157 540,42</b>
Liquidités	335 836,82	157 540,42
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 953 304,32</b>	<b>8 168 593,77</b>

# BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	5 182 801,21	6 322 162,99
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-326 791,69	416 380,48
• Résultat de l'exercice	73 243,54	88 225,01
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>4 929 253,06</b>	<b>6 826 768,48</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 023 843,27</b>	<b>1 341 825,29</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 023 843,27	1 341 825,29
<b>Comptes financiers</b>	<b>207,99</b>	-
Concours bancaires courants	207,99	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>5 953 304,32</b>	<b>8 168 593,77</b>

# HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	30,35	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	233 598,67	264 542,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>233 629,02</b>	<b>264 542,28</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-844,00	-670,15
• Autres charges financières	-58,03	-71,77
<b>Total (II)</b>	<b>-902,03</b>	<b>-741,92</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>232 726,99</b>	<b>263 800,36</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-154 251,02	-171 618,74
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>78 475,97</b>	<b>92 181,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 232,43	-3 956,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>73 243,54</b>	<b>88 225,01</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Afrique : extraction à 19h30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,5% TTC maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	jusqu'à 110€ selon les pays concernés
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de la surperformance par rapport à l'indice MSCI EFM Africa Ex South Africa

(1) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2,392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de





# 2 évolution actif net

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>6 826 768,48</b>	<b>7 176 865,63</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 184 258,50	3 052 404,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 888 697,69	-3 539 835,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	585 614,22	1 085 570,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-403 421,36	-111 020,77
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-37 750,66	-66 683,12
Différences de change	-92 363,54	-758 379,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 323 630,86	-104 335,11
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 042 972,23	280 658,63
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	280 658,63	384 993,74
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	78 475,97	92 181,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 929 253,06</b>	<b>6 826 768,48</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	335 836,82
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	207,99
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	335 836,82	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	207,99	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	MAD	XOF	NGN	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 084 444,26	817 576,62	705 163,45	2 161 258,84
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	3 294,54
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	207,99
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>686 268,43</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions a recevoir	638 222,57
Ventes reglements differes	44 751,32
Coupons a recevoir	3 294,54
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>1 023 843,27</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	1 020 473,04
Frais provisionnes	3 370,23
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	25 471,268	2 184 258,50	33 262,713	2 888 697,69
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>2,50</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>66,00</b>
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	73 243,54	88 225,01
<b>Total</b>	<b>73 243,54</b>	<b>88 225,01</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	73 243,54	88 225,01
<b>Total</b>	<b>73 243,54</b>	<b>88 225,01</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-326 791,69	416 380,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-326 791,69</b>	<b>416 380,48</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-326 791,69	416 380,48
<b>Total</b>	<b>-326 791,69</b>	<b>416 380,48</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Actif net</b>	<b>4 929 253,06</b>	6 826 768,48	7 176 865,63	5 536 773,13	3 067 923,14
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>63 162,089</b>	70 953,534	76 188,885	57 349,018	31 156
<b>Valeur liquidative</b>	<b>78,04</b>	96,21	94,19	96,54	98,46
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-4,01</b>	7,11	-1,29	1,89	-0,94

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 7 novembre 2014.

# 4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
TN0007250061	ADWYA SA RIGHTS	PROPRE	8,00	0,02	TND	0,00
MA0000011009	AUTO NEJMA MAROC SA	PROPRE	412,00	86 160,34	MAD	1,75
NGGTASSURE05	AXA MANSARD INSURANCE PLC	PROPRE	38 950 000,00	171 534,25	NGN	3,48
CI0000000956	BANK OF AFRICA COTE DLVOIRE SA	PROPRE	15 000,00	95 857,19	XOF	1,94
MA0000011835	BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR	PROPRE	5 000,00	83 641,68	MAD	1,70
EGS02051C018	CAIRO POULTRY REGISTERED SHS	PROPRE	350 000,00	103 680,17	EGP	2,10
GH0000000649	CAL BANK LTD	PROPRE	937 142,00	165 307,55	GHS	3,35
KE0000000265	CENTUM INVESTMENT COMPANY	PROPRE	500 000,00	125 579,60	KES	2,55
EGS60041C018	CREDIT AGRICOLE EGYPT	PROPRE	60 000,00	120 082,57	EGP	2,44
MA0000011637	DISWAY	PROPRE	1 000,00	26 951,72	MAD	0,55
GH0000001001	ENTERPRISE GROUP SHS	PROPRE	200 000,00	80 637,90	GHS	1,64
TN0007570013	EURO CYCLES SA	PROPRE	12 000,00	64 775,91	TND	1,31
GH0000000094	GCB BANK LIMITED	PROPRE	100 000,00	82 797,85	GHS	1,68
NGGUARANTY06	GUARANTY TRUST BANK	PROPRE	1 500 000,00	124 357,73	NGN	2,52
MA0000012080	JET CONTRACTORS SA	PROPRE	8 353,00	251 837,74	MAD	5,11
MA0000801136	JET CONTRACTORS SA RIGHTS 15/01/2019	PROPRE	8 353,00	7,63	MAD	0,00
NGWAPCO00002	LAFARGE AFRICA PLC	PROPRE	1 555 555,00	46 606,56	NGN	0,95
TN0007510019	LAND'OR	PROPRE	45 425,00	119 288,34	TND	2,42
TN0007510035	LAND'OR SA RIGHT 08/06/2047	PROPRE	24,00	2,52	TND	0,00
MA0000010415	LES EAUX MINERALES D'OULMES SA	PROPRE	1 285,00	167 999,18	MAD	3,41
MA0000012031	LESIEUR CRISTAL SA	PROPRE	6 000,00	74 277,10	MAD	1,51
BW0000000322	LETSHEGO HOLDINGS LTD	PROPRE	1 200 000,00	158 954,69	BWP	3,22
MA0000011439	LYONNAISE DES EAUX DE CASABLANCA SA	PROPRE	2 829,00	127 938,88	MAD	2,60
MA0000012163	MICRODATA SA	PROPRE	3 000,00	72 892,97	MAD	1,48
EGS75011C014	MM GROUP INDUSTRIAL & INTERNATIONAL TRADE	PROPRE	300 000,00	127 959,24	EGP	2,60

## AFRICA PICKING FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTMEN0AE0005	MOTA ENGL	PROPRE	30 790,00	49 571,90	EUR	1,01
BF0000000117	OFFICE NATIONALE DES TELECOMMUNICATION DU BURKIINA FASO SA	PROPRE	24 000,00	151 545,65	XOF	3,07
ZAE000026399	ONELOGIX GROUP	PROPRE	240 482,00	54 086,56	ZAR	1,10
EGS33041C012	ORIENTAL WEAVERS	PROPRE	150 000,00	76 497,37	EGP	1,55
ZAE000013017	PSG GROUP LTD	PROPRE	8 000,00	119 043,71	ZAR	2,42
EGS74191C015	RAYA CONTACT CENTRE	PROPRE	300 000,00	161 193,51	EGP	3,27
ZAE000026480	REMGRO REGISTERED	PROPRE	5 000,00	59 187,53	ZAR	1,20
CI0000000600	SERVAIR ABIDJAN	PROPRE	32 345,00	59 057,16	XOF	1,20
TN0007610090	SOCIETE D ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHT 03/12/2048	PROPRE	7,00	1,14	TND	0,00
TN0007610082	SOCIETE D ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHT 2048	PROPRE	11,00	2,34	TND	0,00
TN0007610058	SOCIETE D' ATRICLES HYGIENIQUES SA RIGHTS	PROPRE	2,00	0,53	TND	0,00
TN0007610017	SOCIETE D' ARTICLES HYGIENIQUES SA	PROPRE	44 429,00	147 655,90	TND	3,00
TN0007610074	SOCIETE D' ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHTS 13/12/2047	PROPRE	4,00	0,93	TND	0,00
CI0000000030	SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE DIVOIRE	PROPRE	6 000,00	67 556,50	XOF	1,37
SN0000000019	SOCIETE NATIONALE DES TELECOMM	PROPRE	5 000,00	121 723,41	XOF	2,47
TN0007630015	SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON SA	PROPRE	140 000,00	191 176,47	TND	3,88
CI0000000204	SODECI	PROPRE	13 000,00	76 845,51	XOF	1,56
MA0000011645	SOTHEMA	PROPRE	677,00	101 375,27	MAD	2,06
CI0000002028	SUCRIVOIRE SA	PROPRE	94 700,00	136 885,59	XOF	2,78
TZ1996100040	SWISSPORT TANZANIA LTD	PROPRE	60 000,00	53 387,67	TZS	1,08
BE0974263924	TEXAF SA	PROPRE	4 192,00	113 184,00	EUR	2,30
NGUACN000006	UACN PLC	PROPRE	6 000 000,00	140 782,33	NGN	2,86
UG0000001145	UMEME LIMITED	PROPRE	1 100 000,00	83 012,10	UGX	1,68
TN0007720014	UNITE DE FABRICATION DE MEDICAENTS S.A	PROPRE	27 633,00	66 921,66	TND	1,36
TN0007720030	UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS S.A RIGHTS 04/08/2047	PROPRE	113,00	25,06	TND	0,00
CI0000000337	UNIWAX SA	PROPRE	35 000,00	108 105,61	XOF	2,19
MA0000010928	Wafa ASSURANCE SA	PROPRE	250,00	91 361,75	MAD	1,85
NGZENITHBNK9	ZENITH BANK	PROPRE	4 000 000,00	221 882,58	NGN	4,50
<b>Total Action</b>				<b>4 931 199,07</b>		<b>100,04</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>4 931 199,07</b>		<b>100,04</b>

## AFRICA PICKING FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-1 020 473,04	EUR	-20,70
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	335 836,82	EUR	6,81
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	-207,99	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	638 222,57	EUR	12,95
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	44 751,32	EUR	0,91
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-1 870,32</b>		<b>-0,04</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 370,23	EUR	-0,07
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-3 370,23</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>-5 240,55</b>		<b>-0,11</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
UG0000001145	UMEME	ACHLIG	1 100 000,00	3 294,54	UGX	0,07
<b>Total Action</b>				<b>3 294,54</b>		<b>0,07</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>3 294,54</b>		<b>0,07</b>
<b>Total AFRICA PICKING FUND</b>				<b>4 929 253,06</b>		<b>100,00</b>